

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00526

Numéro SIREN : 327 458 196

Nom ou dénomination : ARTS ET PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 32756

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SARL ARTS ET PEINTURE

**13 Rue du Hapchot
33980 AUDENGE**

327 458 196 RCS BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ARTS ET PEINTURE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SARL ARTS ET PEINTURE

**13 Rue du Hapchot
33980 AUDENGE**

327 458 196 RCS BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ARTS ET PEINTURE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 6 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission relative à l'article L.223-43 du Code de commerce sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de l'analyse de la société ARTS ET PEINTURE est la suivante :

- La société a pour objet :
 - L'activité de peinture, de revêtement de murs et sols, de vitrerie, d'entretien de bateaux y compris leur remorquage ;
 - La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, d'objet similaire ou connexe, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de participation ou GIE.
 - Et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.
- Le chiffre d'affaires hors taxes pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2022 est de 319 K€. Il était de 680 K€ au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021.
- Le résultat net comptable pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 ressort bénéficiaire pour 35 K€. L'exercice précédent, la société a réalisé un bénéfice de 85 K€.
- L'actif immobilisé en valeur nette comptable s'élève à 138 K€ au 30 juin 2022. Il s'agit principalement d'immobilisations corporelles.
- La trésorerie de la société est positive pour 150 K€ au 30 juin 2022. Elle rembourse un emprunt dont le capital restant dû à cette même date est de 7 K€.
- Les capitaux propres s'élèvent à 213 K€ au 30 juin 2022 dont un capital social de 7,6 K€.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler concernant la situation de la société ARTS ET PEINTURE, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles

et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les projets de documents juridiques mis à notre disposition ne font pas apparaître d'avantages particuliers au profit de l'associée unique ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social à la date du présent rapport.

Bordeaux, le 12 décembre 2022

Le Commissaire à la Transformation
Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Audrey VERGES